



UNION OF POSTAL COMMUNICATIONS EMPLOYEES SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES POSTES ET COMMUNICATIONS

Le 18 août 2014

Chères collègues et chers collègues,

Le 29 janvier 2014, l'AFPC et le STTP, ont co-signé une lettre à l'intention du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) lui demandant ce qui suit :

1. Une requête exigeant que la Société canadienne des postes (« Société canadienne des postes »), de même que les représentants des ministères fédéraux des Transports et des Finances, tiennent une réunion avec le STTP et l'AFPC, et d'autres représentants des prestataires au régime de pension, en vue de discuter de la situation ayant trait au régime et des solutions envisageables afin de résoudre les questions liées au régime.
2. Une requête, (découlant du conflit d'intérêt de la Société canadienne des postes dans cette affaire, et son manquement d'avoir fourni un avis au STTP et à l'AFPC à savoir que la Société canadienne des postes demandait un allègement de la réglementation destiné à soulager la Société canadienne des postes de ses obligations à financer le régime), que la Société canadienne des postes soit remplacée à titre d'administrateur du régime.

Au moins deux syndicats, y compris l'exécutif du SEPC, avaient demandé une réunion avec la Société canadienne des postes pour discuter des questions liées à la pension (y compris la proposition de mettre sur pied un nouveau comité qui examinerait les choix liés à la pension) avant de déposer toute plainte. La réponse reçue de la Société canadienne des postes est « qu'ils n'étaient pas prêts à tenir une réunion à ce moment-ci » et comme tel, notre demande était refusée. La Société canadienne des postes a entamé seulement ses consultations avec les syndicats à la suite



du dépôt de notre plainte officielle auprès du BSIF (donnant naissance à plusieurs lettres) et qui, éventuellement, a forcé la Société canadienne des postes à tenir une réunion avec les agents négociateurs.

Le 6 juin 2014, Julie Dickson, la Surintendante des institutions financières a écrit ce qui suit :

« avant de rendre une décision à savoir de remplacer la SCP à titre d'administrateur du régime, je crois qu'un effort concerté devrait être déployé par la SCP, les syndicats et les autres représentants des prestataires du régime en vue d'élaborer conjointement un cadre de communications et de consultation («Cadre »).

Notre bureau national a bien accueilli la directive du BSIF puisqu'elle exigeait que la Société canadienne des postes consulte enfin sur les changements liés au régime, contrairement à déclarer uniquement que la « seule solution » était un régime de retraite à cotisation déterminée qu'ils ont unilatéralement mis en œuvre pour les employés exclus en 2010, et qu'ils présentent maintenant avec acharnement à toutes les tables de négociation pour les différentes unités de négociation.

LE « CADRE »

La première réunion a eu lieu les 28 et 29 juillet à la Société canadienne des postes, 2701 Riverside Drive à Ottawa. On a demandé aux syndicats de nommer un représentant des retraités en plus d'un représentant pour le Cadre des communications et des consultations. L'AFPC a nommé John Wilson, négociateur de l'AFPC, responsable du portefeuille de la Société canadienne des postes et de l'AFPC, et Marina Anstey, une ancienne présidente de section locale et membre du SEPC à la retraite.

Comme le titre le suggère, le mandat du comité est d'élaborer un plan d'action pour le Comité de gestion à savoir comment nous irons de l'avant et examinerons les défis éventuels du régime de même que les options.

Amélioration des communications – nous avons demandé à la Société canadienne des postes d'émettre un avis au comité ayant trait à leurs communications portant sur le régime de retraite en vue de nous permettre de soumettre nos commentaires. L'avis a été envoyé à tous les employés

et les retraités juste quelques jours avant notre réunion ce qui a suscité de nombreuses questions et de préoccupations.

Communications aux retraités – il avait été convenu que de temps en temps, les représentants des retraités pourraient utiliser le courrier de la Société canadienne des postes pour faire part de leurs préoccupations.

Procès-verbaux et documents – les procès-verbaux seront consignés et distribués dans les deux langues officielles.

Représentation – De longues discussions ont eu lieu concernant la représentation des retraités. Lors de la prochaine réunion, les membres du comité discuteront du processus pour élire les représentants des retraités et du rôle du représentant des retraités et du représentant des employés non-syndiqués.

La ligne directrice – tous les agents négociateurs et les unités non-syndiquées ont convenu unanimement que les avantages des membres à la retraite et toutes les prestations acquises ne devraient pas être touchés. Le comité a demandé au représentant de la Société canadienne des postes de communiquer « fort et clair » cette information à la Société.

Nous savons que vous avez plusieurs questions pertinentes à la pension. Voilà pourquoi nous diffusons ce communiqué à ce moment-ci. Il est important de noter qu'il s'agit seulement du début d'un processus important. La prochaine réunion aura lieu le 22 août. Nous vous acheminerons de plus amples renseignements au fur et à mesure.

En toute solidarité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. ...", located at the bottom left of the page.